



Lamotte-Beuvron

Envoyé en préfecture le 15/02/2019

Reçu en préfecture le 15/02/2019

Affiché le



ID : 041-214101065-20190213-DL_2019_01_08-BF

SYNTHESE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

1 – LE CONTEXTE

La conjoncture économique

Le projet de loi de finances 2019 s'inscrit dans le cadre posé par la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022.

Le gouvernement prévoit une réduction de 5 points de la part de la dette publique dans le PIB, de la dépense publique de 3 points, du déficit public de 2 points, et du taux de prélèvements obligatoires de 1 point.

En 2019, le déficit public s'élèverait ainsi à 2,8% du PIB.

La croissance annuelle du PIB est évaluée à 1,7%, avec une inflation de 1,3%.

En termes de dépenses des administrations publiques locales, la loi fixe un objectif de progression maximum de 0,9% en 2019.

Impact pour la collectivité

Comme chaque exercice budgétaire, l'enjeu pour la collectivité est d'éviter un « effet de ciseaux », engendré par une progression des dépenses proportionnellement plus rapide que celle des recettes. Une gestion saine des dépenses de fonctionnement permet de dégager des marges de manœuvre au profit de l'investissement.

Les taux des impôts locaux seront maintenus à leur niveau actuel.

Comme en 2018, les dotations de l'Etat devraient rester stables, ainsi que la contribution de la ville au fonds de péréquation des ressources (FPIC).

Les dépenses de la commune font l'objet de contraintes fortes : pour une grande part, les dépenses sont encadrées et offrent peu de marge de manœuvre. Toutefois, les efforts en matière de charges générales de fonctionnement (achats nécessaires au fonctionnement des services, entretien des bâtiments et des infrastructures communales...) seront poursuivis. La ville vise à minima une stabilisation de ces charges voire une diminution.

Les dépenses de personnel représentent la part principale du budget de fonctionnement et tendent à se stabiliser grâce à une gestion rigoureuse des effectifs, tout en offrant des services publics de proximité (transport scolaire, urbanisme, délivrance de titre d'identité).

La progression modérée en 2019 est la conséquence d'une décision gouvernementale de 2015 qui prévoit une revalorisation indiciaire échelonnée de 2016 à 2020.

2 – LE BUDGET GENERAL

Le Budget Primitif (BP) 2019 de la commune s'équilibre à 8,80 M€, dont 5,50 M€ en section de fonctionnement et 3,30 M€ en section d'investissement.

Le budget primitif 2019 s'inscrit dans la continuité :

- . Modérer les dépenses courantes pour préserver les capacités à investir.
- . Améliorer les services aux administrés

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

- ✚ Elles comprennent les charges générales (23% des crédits, soit 1,2 M€). Sont comptabilisés les achats de matériels et de fournitures pour le fonctionnement des services, les contrats d'entretien et de maintenance avec des entreprises extérieures, les travaux d'entretien courant et de réparation sur le patrimoine communal, etc.
- ✚ Les charges de personnel représentent 46% des dépenses de fonctionnement, soit 2,57 M€.
- ✚ Les charges relatives aux élus, les contributions aux différents syndicats intercommunaux et au SDIS (syndicat départemental d'incendie et de secours), les subventions aux associations et aux budgets annexes...sont regroupées au sein des « charges de gestion courante » (10% des dépenses, soit 565 K€).
- ✚ Les charges financières (intérêts des emprunts) sont stables (45 K€, soit environ 1% du budget).
- ✚ Le budget comprend également des charges exceptionnelles (26 K€) (notamment les sinistres) et une somme pour dépenses imprévues (55 K€), soit 1,5% des dépenses.
- ✚ Les opérations d'ordre (amortissements pour 226 K€) et les provisions pour risques contentieux (39 K€) représentent 4% des dépenses.
- ✚ Enfin, 12% des dépenses (675 K€) sont constituées par un virement à la section d'investissement, afin de financer en partie les projets communaux.

Les recettes

Les impôts locaux (3 M€) représentent une part prépondérante du budget (55%), mais ne suffisent pas à le financer intégralement. La ville perçoit d'autres ressources :

- ✚ **Les dotations, subventions et participations**
Ce poste représente 26% du budget, soit 1,44 M€. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est stable après plusieurs baisses consécutives ; la dotation forfaitaire est estimée à 550 K€ pour 2019. L'aide de l'Etat aux contrats aidés est en baisse. La CAF de Loir et Cher poursuit son soutien aux projets municipaux pour l'enfance et la jeunesse (140 K€ inscrits au budget). La ville percevra également de l'Etat les compensations pour les exonérations d'impôts locaux qu'il a accordées.
- ✚ **Les produits des services et du domaine** sont représentés, notamment, par les redevances pour occupation du domaine public, les participations des familles aux services périscolaires (6%, soit 355 K€), les ventes de concessions dans le cimetière...
- ✚ **Les revenus des immeubles** loués par la ville sont estimés à 162 K€.

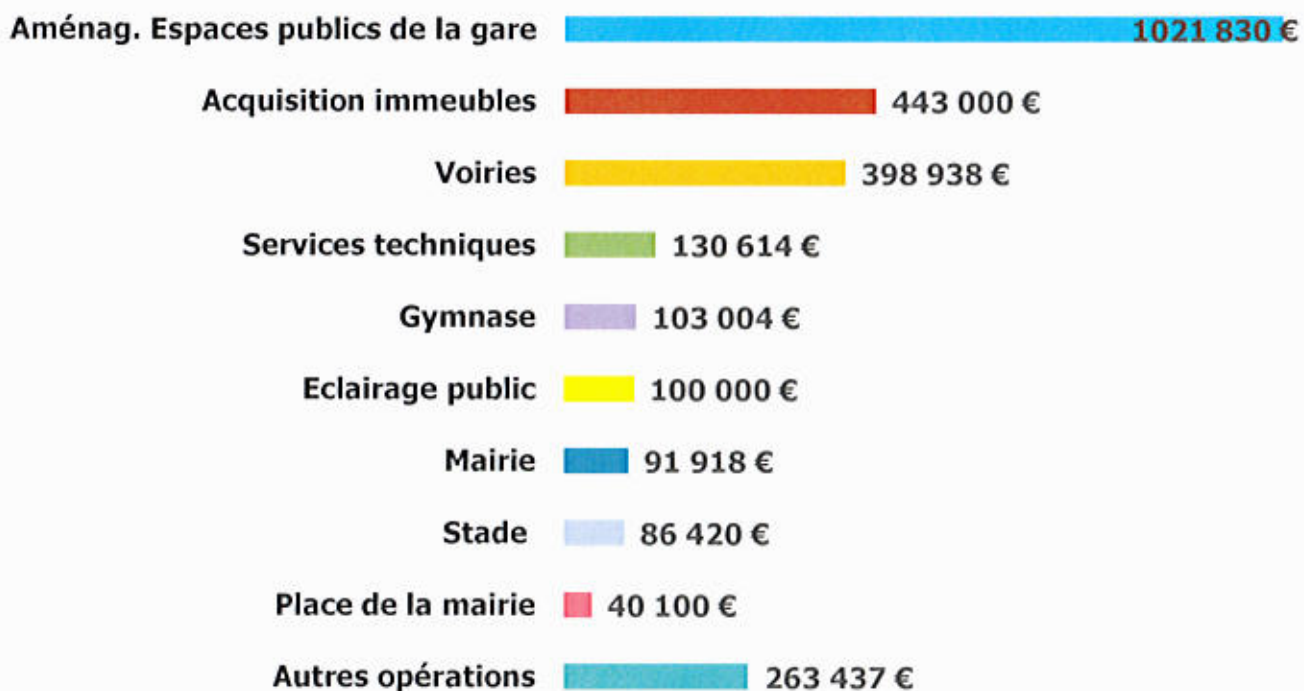
- ✚ **L'épargne nette, ou capacité d'autofinancement nette** (628 K€) excédentaire par rapport à la moyenne des communes de taille similaire. Ajoutée aux excédents reportés de l'exercice antérieur (240 K€), elle permet de financer les opérations d'investissement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Elles s'élèvent à 3,3 M€, dont :

- . 402 K€ inscrits pour couvrir le déficit d'investissement 2018 reporté.
- . 131 K€ au titre du remboursement du capital des emprunts.
- . 79 K€ pour les dépenses imprévues
- . 2,679 M€ pour les opérations d'équipement dont :



Les recettes

Elles comprennent :

- L'excédent reporté des exercices précédents : 402 M€
- Le virement de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 : 675 K€
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement : 535 K€
- Les amortissements : 226 K€
- Les subventions acquises à la date de vote du budget : 539 K€

La ville a inscrit un emprunt de 341 K€ qu'elle mobilisera, ou pas, en fonction de l'avancement des projets.

3 - LES BUDGETS ANNEXES

Un budget annexe de l'eau potable et un budget annexe de l'assainissement des eaux usées sont votés chaque année. L'affermage de ces deux services a été confié à la société VEOLIA pour la période 2017-2029.

➤ LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

- En fonctionnement, le budget annexe de l'eau potable s'équilibre à 850 K€.

Il intègre plusieurs types de dépenses dont:

- les charges d'entretien et de réparations et la fourniture d'énergie (8,63 K€)
- les intérêts des emprunts (7 K€)
- les dotations aux amortissements (80 K€)
- les dépenses imprévues (1 K€)
- le virement à la section d'investissement (753 K€)

Les recettes de fonctionnement sont alimentées par les excédents reportés (675 K€) et la vente d'eau potable (200 K€).

- En investissement sont prévus les travaux suivants:
 - la 2nde phase des travaux du forage d'eau potable aux Mahaudières : 1,257 M€
 - l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude patrimoniale : 11 K€
 - le remboursement du capital des emprunts (15 K€)
 - les opérations d'ordre (1 610 €).

Les dépenses d'investissement sont financées par plusieurs types de recettes :

- l'excédent reporté (186 K€)
- le virement de la section de fonctionnement (753 K€)
- les subventions acquises pour les travaux du forage des Mahaudières (265 K€)
- les amortissements (80 K€)

➤ LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

- En fonctionnement, le budget annexe de l'assainissement s'équilibre à 514 K€.

Les dépenses prévues pour 2019 sont:

- les charges d'entretien et de réparations : 22 K€
- les intérêts des emprunts : 6,8 K€
- les dotations aux amortissements : 81 K€
- les dépenses imprévues : 2 K€
- le virement à la section d'investissement : 402 K€

Les recettes du budget annexe sont alimentées par les excédents reportés (363 K€), la redevance d'assainissement (150 K€) et les frais de contrôle des branchements (1 500 €).

- En section d'investissement, sont prévues les opérations suivantes:
 - l'étude patrimoniale sur les réseaux : 114,7 K€
 - l'étude des sols pollués: 8,6 K€

- les travaux de canalisations : 84,9 K€
- les titres de participation méthaniseur: 444 K€
- le remboursement du capital des emprunts 14 K€
- les opérations d'ordre : 1500 €

Les dépenses d'investissement sont financées par plusieurs types de recettes :

- l'excédent reporté : 144 K€
- le virement de la section de fonctionnement : 402 K€
- les amortissements : 80 K€
- les subventions pour l'étude patrimoniale : 41 K€

➤ **LE BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE**

La ville est maître d'ouvrage de la construction de la nouvelle caserne de gendarmerie.

Il est équilibré à:

- 71,4 K€ en section de fonctionnement
 - 1,71 M€ en section d'investissement
- Les dépenses de fonctionnement comprennent:
 - le virement à la section d'investissement, 50,22 K€
 - les charges financières, 19,5 K€
 - La redevance archéologique préventive : 1 703 €

Ces dépenses seront financées par une subvention d'équilibre du budget communal pour 71,4 K€.

- Les dépenses d'investissement comprennent :
 - les travaux de construction : 1,613 M€
 - le remboursement de l'emprunt: 100 K€

Elles seront financées par les recettes suivantes:

- le résultat reporté d'investissement : 957,6 K€
- une subvention Etat et la DETR: 592 K€
- le remboursement des avances des entreprises : 113,4 K€
- le virement de la section de fonctionnement : 50,2 K€

➤ **LE BUDGET ANNEXE DU CINEMA**

La ville a repris en régie directe la gestion du cinéma « le Méliès » depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le budget 2019 est équilibré à :

- 100,3 K€ en section de fonctionnement
 - 8 K€ en section d'investissement
- Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment :
 - les charges générales : 59, 2K€
 - les charges de personnel : 29 K€
 - les opérations d'ordre : 8 K€

- les bourses et prix : 3 K€

Elles seront financées par les recettes suivantes :

- les tickets d'entrées: 56 K€
- la subvention d'équilibre du budget communal: 34,8 K€
- la subvention du conseil départemental: 4 K€
- le mécénat pour le Festival du Film: 5,5 K€
- Les dépenses d'investissement comprennent :
 - le déficit reporté : 472 €
 - des acquisitions de matériels : 7,5 K€

Elles seront financées par les opérations d'ordre à hauteur de 8 K€.

➤ **LE BUDGET ANNEXE de PRODUCTION D'ELECTRICITE**

Ce budget annexe a été créé lors de la pose de panneaux photovoltaïques sur les nouveaux ateliers des services techniques. Il est équilibré à :

- 13 K€ en section de fonctionnement
- 38,9 K€ en section d'investissement
- Les dépenses de fonctionnement comprennent :
 - le virement à la section d'investissement : 7,28 K€
 - les charges générales : 4,18 K€
 - les charges financières : 1,54 K€

Ces dépenses seront financées par le produit de la vente de l'électricité, pour 13 K€.

- Les dépenses d'investissement comprennent :
 - la fin des travaux de construction (report de 2018) : 31,6 K€
 - le remboursement de l'emprunt: 7,3 K€

Elles seront financées par les recettes suivantes :

- Le report de l'excédent d'investissement : 31,7 K€
- Le virement de la section de fonctionnement : 7,2 K€

4 – ETAT DE LA DETTE

Cf. état de la dette par budget sur 10 ans.